

# La surdité

## Mieux comprendre pour mieux agir



**Entendre moins bien peut causer des problèmes de communication avec l'entourage. Cette fiche vous renseigne sur la surdité, ses signes et le rôle que peut jouer un audiologiste pour vous faciliter la vie au quotidien.**

### Qu'est-ce que la surdité ?

C'est une baisse ou une perte totale de la capacité à entendre (l'audition). La surdité peut donc avoir différents degrés : de très légère à importante (profonde).

Elle peut apparaître de façon soudaine ou graduelle, avec le temps.

### Quels en sont les signes ?

Une surdité profonde ne passe pas inaperçue, car elle affecte beaucoup la vie de tous les jours.

Une surdité plus légère peut ne pas être remarquée tout de suite. Souvent, elle s'installe petit à petit. Voici des signes courants :

- demander aux gens de répéter
- avoir du mal à suivre les conversations
- devoir élever le volume de la radio ou de la télévision

L'impact d'une surdité plus légère varie, selon la situation. Par exemple, il se fait plus sentir en groupe et dans les lieux bruyants. Les proches sont souvent les premiers à s'en rendre compte.

### Pourquoi ai-je une surdité ?

Elle peut avoir différentes causes, selon le moment où elle survient. Voici des exemples.

#### **La surdité qui survient dès la naissance ou « congénitale »**

- Un héritage du parent à l'enfant, par les gènes (une cause génétique)
- Un problème pendant la grossesse ou l'accouchement

#### **La surdité qui survient au cours de la vie ou « acquise »**

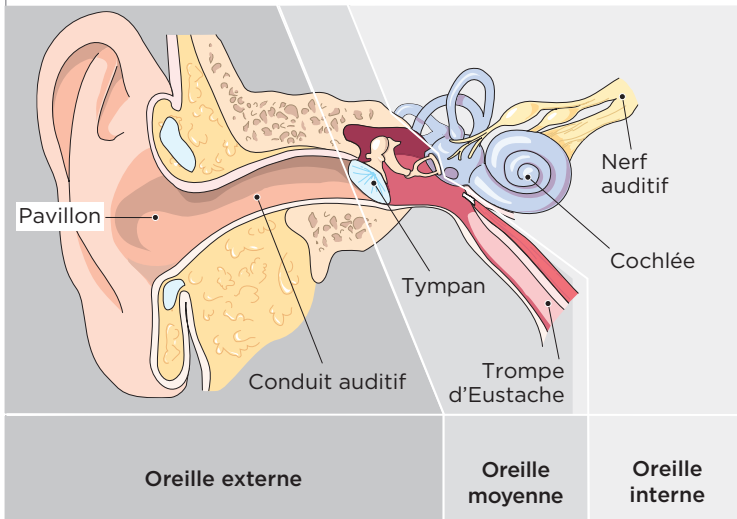
- Un problème à l'oreille (infection chronique, présence de liquide, blessure, etc.)
- L'exposition à des bruits très élevés
- Le vieillissement
- La prise de certains médicaments
- Certains problèmes de santé, par exemple le diabète



## Le système auditif a donc été touché, de l'une ou l'autre de ces façons :

- un mauvais fonctionnement ou une lésion à l'oreille externe, moyenne et/ou interne
- une lésion au système auditif central (dans le cerveau)

### L'oreille



## Quelles peuvent être les conséquences d'une surdité ?

La plupart du temps, cela crée des problèmes de communication avec l'entourage.

### Famille

La personne malentendante accuse souvent ses proches de parler trop bas, trop vite ou de marmonner. Et ceux-ci lui reprochent « d'entendre seulement ce qu'elle veut ».



Une surdité non détectée et pour laquelle rien n'est fait peut aussi rendre la personne plus irritable et moins patiente. Le risque de dépression serait d'ailleurs plus élevé.

Cela amène souvent une tendance à s'isoler. La personne évite les interactions, se retire des conversations, participe à moins d'activités sociales. La famille peut en souffrir, surtout si le problème de surdité n'est pas connu et ses impacts, mal compris.

### Travail

Une baisse d'audition peut avoir un impact direct sur certaines tâches à réaliser. Les instructions à l'oral peuvent être difficiles à saisir. La personne malentendante peut ne plus être sûr d'elle, être anxieuse et penser qu'elle n'est plus compétente.

Les problèmes de communication se voient surtout en réunion, au téléphone et dans les lieux bruyants. Ces situations lui demandent plus d'efforts.

Chacun réagit à sa façon à une baisse d'audition. Pour les proches et la personne atteinte, il faut rester attentif à l'évolution des difficultés d'écoute et de communication. Il faut se donner du temps pour l'accepter et se réadapter. Sans aide extérieure, ce cheminement est plus difficile.

## Que faire si je pense avoir une baisse d'audition ?

Demandez à rencontrer un audiologiste. C'est le professionnel spécialisé dans les troubles de l'audition.

L'audiologiste vous fera passer différents examens. C'est ce que l'on appelle « l'évaluation audiolinguistique ». Cela permettra, entre autres, de savoir comment vous entendez des sons purs et quelle est votre compréhension de la parole. En général, cette évaluation dure environ 1 heure.

## Quelle aide peut m'offrir l'audiologiste ?

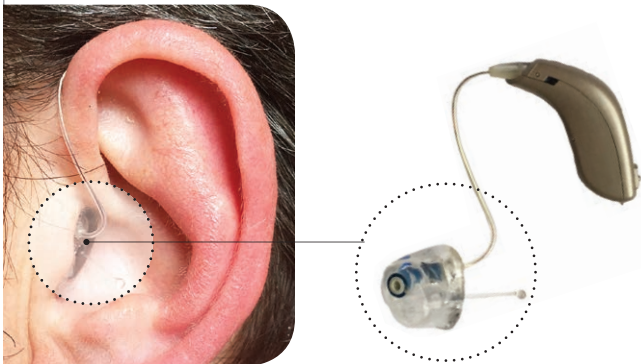
Il se basera sur les résultats de votre évaluation audiolinguistique pour vous faire des propositions. Celles-ci seront adaptées tant que possible à vos besoins, c'est-à-dire à vos activités, votre type de travail, etc. Vous pourrez en discuter avec lui, puis choisir les moyens qui vous conviennent le mieux.

Voici ce qui peut être proposé :

### > Des stratégies pour faciliter vos communications. Par exemple :

- Regarder le visage de la personne qui vous parle
- Avoir un bon éclairage, pour bien voir son visage
- Rester près d'elle
- Réduire le bruit ambiant
- Au besoin, ne pas hésiter à lui demander de répéter !

> **Un appareil auditif.** Il permet de mieux entendre dans différents environnements. On peut l'ajuster de façon très précise et personnalisée. Ces appareils sont de plus en plus petits et discrets. Toutefois, ils ne conviennent pas à tout le monde.



Voici un exemple d'appareil auditif. Il en existe de nombreux types.

> **Des « aides de suppléance à l'audition ».** Par exemple, un téléphone amplifié et un système d'amplification (avec ou sans écouteurs) pour la télévision.

Au besoin, l'audiologiste vous référera à un autre professionnel de la santé.

## Que puis-je faire pour protéger mon audition ?

Exposez-vous le moins possible aux bruits élevés :

- Réduisez le volume de votre radio d'auto et de votre lecteur de musique portable.
- Fréquentez le moins possible les endroits très bruyants (bars, discothèques, chantiers de construction, etc.).



Si vous ne pouvez éviter l'exposition à des bruits élevés, **utilisez des bouchons ou des casques à réduction de bruit.** Leur efficacité est toutefois limitée.

De plus, si vous venez de vous exposer à des bruits élevés, ne planifiez pas une autre activité dans un lieu bruyant le lendemain. Cela donnera un « repos » à vos oreilles.

## Quand consulter un médecin ?

- > Si vous avez mal aux oreilles. Ne tentez pas de soulager cette douleur à l'aide de produits disponibles en vente libre.
- > Si vous prenez des médicaments et croyez que l'un d'eux cause un de ces effets secondaires :
  - difficulté à entendre
  - sifflement ou bourdonnement dans les oreilles
  - déséquilibres ou vertiges



## À qui m'adresser pour obtenir de l'aide ou poser des questions?

Si vous avez des questions, consultez un audiologiste. Une référence d'un médecin ou d'un autre professionnel de la santé peut être requise.



### RESSOURCES UTILES

Service d'audiologie-orthophonie du Centre hospitalier de l'Université de Montréal :

> [chumontreal.qc.ca](http://chumontreal.qc.ca)

Cliquer sur Patients et soins →  
Départements et services → Audiologie.

Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec. Un répertoire des membres y est disponible :

> **514 282-9123** ou **1 888-232-9123**

> [ooaq.qc.ca](http://ooaq.qc.ca)

Association des devenus sourds et malentendants du Québec :

> **450 657-8500**

> [adsmqam.org](http://adsmqam.org)

Il existe d'autres fiches santé produites par le CHUM. Demandez lesquelles pourraient vous convenir.



Vous pouvez aussi les consulter directement sur notre site [chumontreal.qc.ca/votresante](http://chumontreal.qc.ca/votresante)



## BLOC-NOTES



### Questions




### Personnes-ressources et contacts


*Le contenu de ce document ne remplace d'aucune façon les recommandations faites, les diagnostics posés ou les traitements suggérés par votre professionnel de la santé.*

Pour en savoir plus sur le Centre hospitalier de l'Université de Montréal  
[chumontreal.qc.ca](http://chumontreal.qc.ca)